



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Participation patronale

Question écrite n° 18182

### Texte de la question

M. Louis Le Pensec appelle l'attention de M. le ministre du logement sur l'avenir de la participation des employeurs à l'effort de construction (1 p. 100). Les professionnels du bâtiment et du logement expriment une vive inquiétude face à une éventuelle diminution ou disparition d'un dispositif dont l'utilité sociale a permis à de nombreuses familles de se loger. De plus il convient de souligner l'importance économique du 1 p. 100 Logement pour le soutien de l'activité du bâtiment et donc de l'emploi. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour éviter l'érosion ou la disparition de ce dispositif.

### Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accès à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Pensec Louis](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18182

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1994, page 4550

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5187